



Vingt-troisième session de l'Assemblée des États Parties
La Haye, 2 - 7 décembre 2024

Exposé de
M^{me} Monica Sanchez
Présidente du Comité du budget et des finances

World Forum, Salle KWA

Mercredi 4 décembre 2024, 10 h 00 – 11 h 30

Madame la présidente,

Vos Excellences, Mesdames et messieurs les délégués,

Mesdames, messieurs,

Je tiens à vous remercier de me donner la possibilité de prendre la parole devant vous aujourd'hui et de vous présenter les principaux résultats des travaux des quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions du Comité du budget et des finances (le « Comité »/« CBF »).

Pour commencer, je veux profiter de l'occasion qui m'est donnée pour remercier mes collègues du Comité pour le dévouement dont ils ont fait preuve et le travail remarquable qu'ils ont accompli cette année, ainsi que les représentants de la Cour pour leur disponibilité et leur coopération. Je remercie tout particulièrement le secrétaire exécutif du CBF et son équipe pour la qualité de leur travail et leur précieux soutien, sans lesquels le Comité ne pourrait pas s'acquitter de son mandat.

Ces recommandations et les résultats des travaux du Comité ont été présentés aux États parties dans les rapports ICC-ASP/23/15 et ICC-ASP/23/25.

Projet de budget-programme pour 2025

J'aimerais commencer mon exposé en évoquant quelques-uns des principaux chiffres et en précisant le contexte dans lequel s'inscrit la proposition de budget pour l'an prochain. Le Comité a pris note du fait que le budget-programme proposé pour 2025 s'élevait à **206,2 millions d'euros**, dont 3,6 millions d'euros pour le prêt de l'État hôte, ce qui représente une augmentation de **19,1 millions d'euros** (10,2 %) par rapport au budget approuvé pour 2024, qui s'élevait à **187,1 millions d'euros**, en tenant compte du prêt de l'État hôte.

Le Comité a été informé que l'augmentation nécessaire du budget était due principalement à l'évolution de l'environnement opérationnel de la Cour, notamment à l'intensification de ses activités d'enquête et autres (activités liées à la phase préliminaire, aux réparations et aux appels), à la persistance de l'inflation ainsi qu'aux réponses à apporter aux défis opérationnels et en matière de sécurité. En dépit des hypothèses et des paramètres retenus pour 2025, la charge de travail de la Cour devrait rester stable, même si elle peut varier d'un organe à l'autre.

Si l'on regarde de plus près l'augmentation de 19,1 millions d'euros, environ 5,0 millions d'euros seront nécessaires pour couvrir les coûts inévitables tels que ceux liés aux obligations au titre du régime commun des Nations Unies et à l'inflation contractuelle. À cela s'ajoutent 1,2 million d'euros de coûts inévitables liés au remplacement de matériel et les 2,9 millions d'euros nécessaires pour financer intégralement les postes temporaires approuvés pour 2024. Ces coûts, d'un montant total de 9,1 millions d'euros, sont des coûts structurels et semi-automatiques qu'il est difficile de revoir dans le cadre de l'examen annuel du budget. Les 10 millions d'euros restants de l'augmentation sont demandés pour soutenir la croissance des capacités et de l'expertise de la Cour et pour renforcer son architecture de sécurité globale.

Le Comité a examiné de manière approfondie les hypothèses budgétaires, les activités judiciaires et la charge de travail, en tenant compte de la pression de l'inflation et des tendances passées des coûts. Au regard de cet examen, il a recommandé de réduire de 7 millions d'euros le budget-programme proposé pour 2025, qui s'élève à 206,2 millions d'euros (en tenant compte du prêt de l'État hôte, d'un montant de 3,6 millions d'euros). Cela permettrait de ramener le budget-programme recommandé pour 2025 à 199,5 millions d'euros, soit une augmentation totale de 12,4 millions d'euros (6,6 %) par rapport au budget approuvé pour 2024, qui s'élevait à 187,0 millions d'euros.

Mesdames, messieurs, j'en viens à présent, si vous le permettez, à la Feuille de route sur la sécurité et aux questions relatives aux technologies de l'information.

Feuille de route sur la sécurité et questions relatives aux technologies de l'information

Le Comité a examiné de manière approfondie la Feuille de route de la Cour sur la sécurité et les questions relatives aux technologies de l'information, ces deux éléments étant importants. À cette occasion, il a constaté plusieurs lacunes dans la gouvernance et l'évaluation des risques sur lesquelles il est urgent de se pencher afin de garantir l'efficacité des investissements relatifs à la cybersécurité. Le Comité a souligné la

nécessité d'une coopération accrue et d'une plus grande unité entre les organes de la Cour, s'agissant notamment de la mise en place de nouvelles mesures de cybersécurité. Le Comité a recommandé que la Cour sanctuarise le budget d'investissement de la Feuille de route sur la sécurité d'un montant total de 8 312 000 euros pour la période 2025 - 2027, comme pour celui de la stratégie quinquennale relative aux technologies et à la gestion de l'information. Pour la période 2025 - 2027, le Comité a recommandé de geler les coûts de fonctionnement de base à un niveau total de 17,5 millions d'euros et de ne permettre des ajustements que pour les coûts inévitables liés au régime commun des Nations Unies et aux prix contractuels effectifs. Afin de garantir la responsabilité budgétaire, la Cour devrait continuer à rendre compte tous les ans (largement en amont des sessions d'automne du Comité) de l'utilisation qui est faite du budget des technologies de l'information dans l'ensemble de la Cour, et devrait également rendre compte séparément de la mise en œuvre de la Feuille de route sur la sécurité. Le Comité a recommandé que la Cour modifie sa gouvernance en matière de technologies de l'information d'ici à 2025 conformément au principe de « Cour unique » afin de donner au chef de l'Unité de Sécurité de l'information, au sein du Greffe, le contrôle total des activités de la Cour en matière de cybersécurité.

Mesdames, messieurs, permettez-moi maintenant d'en venir aux réparations et à la prorogation du mandat des juges.

Réparations

Le Comité constate que les contributions volontaires au Fonds au profit des victimes se sont élevées à 3,5 millions d'euros par an en 2022 et 2023. Toutefois, il s'est dit préoccupé par l'important décalage entre les dépenses futures prévues au titre des réparations et le montant des contributions volontaires.

Prorogation du mandat des juges

Le Comité a exprimé ses préoccupations au sujet de l'importante charge financière que représente la prorogation du mandat des juges, ainsi que les conséquences négatives que pourrait avoir cet élargissement sur les transitions judiciaires régulières. Toutefois, il a salué l'objectif fixé par la Chambre pour 2025 de réduire la durée des procédures par des réformes visant à optimiser les processus et se réjouit d'avance de voir ces améliorations également appliquées aux affaires en cours.

Mesdames, messieurs, je passe maintenant, si vous le permettez, aux frais de déplacement et à la gestion des ressources humaines.

Frais de déplacement

Le Comité a également constaté qu'il fallait améliorer la gestion des frais de déplacement et le respect des procédures opérationnelles dans l'ensemble de la Cour, afin de tenir compte des besoins opérationnels des différentes unités et des différents programmes.

Gestion des ressources humaines

Enfin, le Comité a constaté des problèmes persistants dans la gestion des ressources humaines. Plusieurs postes sont restés vacants pendant plus d'un an dans plusieurs grands programmes. Dans certains cas, les ressources inutilisées du fait de ces vacances ont été utilisées pour recruter du personnel temporaire et des consultants, tandis que dans d'autres, les postes n'ont tout simplement pas été pourvus.

Mesdames, messieurs, j'en viens à présent, si vous le permettez, aux fonds d'affectation spéciale.

Fonds d'affectation spéciale

a) Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Procureur pour les technologies avancées et les capacités spécialisées

Le Comité note que sur le montant total qui devait être versé à ce fonds d'affectation spéciale du Bureau du Procureur (33,8 millions d'euros), 31,2 millions d'euros avaient été reçus au 31 août 2024. Sur ce montant, 13,9 millions d'euros ont été dépensés et 27,4 millions d'euros alloués. Les 2,6 millions d'euros restants sont attendus d'ici la fin de l'année. De plus, au 1^{er} septembre 2024, 54 experts nationaux détachés,

intégrés à 28 équipes, travaillaient au sein du Bureau du Procureur, des accords ayant été conclus avec 33 entités.

b) Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Procureur pour la complémentarité et la coopération

Le Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Procureur pour la complémentarité et la coopération a été lancé le 25 avril 2024. Ce fonds soutient les activités de complémentarité programmatique qui ne sont pas couvertes par le budget ordinaire et qui visent à soutenir les procédures internes dans les situations clés. À ce jour, les fonds annoncés s'élèvent à 125 000 euros et les contributions reçues s'établissent à 105 000 euros. En date d'août 2024, 53 600 euros avaient été dépensés.

c) Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Procureur pour la diversité géographique

Créé en décembre 2023, le Fonds d'affectation spéciale pour la diversité géographique permet de fournir un soutien financier aux États Parties qui y ont droit afin qu'ils puissent prendre en charge les frais de subsistance et autres du personnel déployé. Des contributions d'un montant de 702 600 euros ont été promises et reçues.

d) Fonds spécial pour la sécurité

À fin août 2024, les contributions au Fonds spécial pour la sécurité, géré par le Greffe, s'élevaient à un montant total de 2,8 millions d'euros. Un montant de 2,4 millions d'euros a été reçu, sur lequel 900 000 euros ont été dépensés. Ce fonds sera fermé une fois épuisé.

Mesdames, messieurs, j'en viens à présent, si vous le permettez, au Fonds en cas d'imprévus et aux locaux.

Fonds en cas d'imprévus

La Cour a transmis au Comité des données historiques couvrant une période de 14 ans, de 2010 à 2023, présentant les niveaux budgétaires approuvés, les notifications du Fonds en cas d'imprévus, et les montants potentiellement nécessaires pour couvrir les nouvelles situations et les imprévus dans les situations existantes.

Le Comité a recommandé de maintenir le niveau notionnel actuel du Fonds à 7,0 millions d'euros. Il estime qu'un mécanisme automatique de reconstitution à l'aide des contributions statutaires, à concurrence de ce niveau, devrait être envisagé. Toutefois, la pratique actuelle consistant à faire en sorte que les dépenses du Fonds en cas d'imprévus soient absorbées par les fonds budgétaires non dépensés devrait être maintenue.

Locaux

Le budget 2025 tient compte uniquement des prévisions à court terme, lesquelles comprennent un investissement urgent de 1,6 million d'euros pour le remplacement de matériel correspondant aux questions concernant la santé et la sécurité du personnel, le respect de la réglementation et les risques directs pour la continuité des activités de la Cour.

En attendant une décision sur une stratégie de remplacement de matériel à long terme, la Cour a continué de remplacer uniquement les éléments vulnérables qui sont déjà tombés en panne ou qui montrent des signes de panne imminente, une approche qui comporte des risques accrus et qui risque d'entraîner des coûts plus importants à long terme. Cette approche n'est plus tenable, les interventions susmentionnées concernant les systèmes de chauffage et de ventilation de la Cour et dans le domaine de la sécurité ne pouvant plus être reportées. Toutefois, le Comité a rappelé à la Cour que le remplacement du matériel devait être pleinement justifié et strictement limité aux éléments jugés absolument nécessaires.

Mesdames, messieurs, j'en viens maintenant à l'évaluation du Secrétariat de l'Assemblée.

Évaluation du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

Lors de sa 45^{ème} session, le Comité a examiné le rapport du Mécanisme de contrôle indépendant (le « Mécanisme ») sur l'évaluation du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties (le « Secrétariat »). Il note que le Bureau, avec l'aide de la Section des ressources humaines de la Cour, doit mettre en œuvre la

recommandation du Mécanisme relative à la restructuration fonctionnelle du Secrétariat d'ici début 2025. L'Assemblée a également recommandé de revoir la classification des postes pendant cette transition. En attendant, le titulaire du poste P-5 créé en 2011 rendra compte au Directeur du Secrétariat de l'Assemblée.

Rappelant le poste de secrétaire exécutif (P-5) créé en 2011 afin de renforcer le soutien technique et d'améliorer les activités du Comité, le Comité souhaite attirer l'attention sur les points suivants :

1. **Affectation des ressources** : Il est demandé instamment que des ressources techniques soient mises à la disposition du CBF et du Comité d'audit en continu afin de préserver leur efficacité, étant entendu que la suppression de ce soutien serait synonyme de retour en arrière.
2. **Participation à la restructuration** : Il est recommandé que le CBF et le Comité d'audit soient associés aux travaux à tous les stades du processus de restructuration.
3. **Cadre pour l'établissement et la présentation de rapports** : Il préconise que le Secrétaire exécutif soit rattaché administrativement au Directeur du Secrétariat de l'Assemblée, mais rende compte directement aux comités pour ce qui est des questions de fond.
4. **Reclassification des postes** : Il est important que le Conseil du Syndicat du personnel soit associé aux travaux sur la restructuration et la reclassification des postes.

Conclusion

En conclusion, permettez-moi de rappeler que le Comité, en sa qualité d'organe subsidiaire, continuera à examiner les questions budgétaires, financières et administratives sur le plan technique, conformément à son mandat, et continuera à transmettre des recommandations d'expert et des recommandations techniques à l'Assemblée en étroite coordination avec les autres organes de contrôle et au regard des orientations données par l'Assemblée.

Je suis arrivé à la fin de mon exposé madame la présidente. Merci de votre attention.
